



25-00107
778211
ECO So His

Code épreuve : 269

Nombre de pages : 11

Session : 2020

Épreuve de : Eco, socio et histoire ESSEC

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numérotter chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

Le modèle social français est-il en crise ?

Dans une tribune parue dans le journal Le Monde, le sociologue français François DUBET met en évidence, en avril 2020, en pleine aise du coronavirus, la multiplication des « petites inégalités ». Celles-ci, anecdotiques en apparence, apparaissent comme insupportables pour la plupart des Français. Se confiner dans une plus petite maison que son voisin, être au chômage partiel alors que ses amis ne le sont pas... tels sont les levers qui soulignent la perte de légitimité du modèle social français.

Un modèle social correspond à ^{un} « cadre institutionnel

- les « règles du jeu » selon Douglass NORMAN dans Economic Performance Through Time (1994) - qui se fonde sur des outils (fiscalité, système de protection sociale, ...) utilisés par un Etat afin d'atteindre un but légitimé par une conception de la justice sociale. Or, le principe de la justice sociale est d'être une notion plurivoque, plastique : différentes conceptions - utilitariste, libertarienne, approche de John RAWLS (Théorie de la justice, 1971) en matière de biens sociaux premiers ou encore une approche selon les capacités humaines d'après Amartya SEN (Représenter la pauvreté, 1992) - s'affrontent et sont appliquées selon différentes modalités par les Etats, ce qui explique les différentes trajectoires nationales des modèles sociaux selon les « trois mondes de l'Etat-providence ». Esping ANDERSEN, dans son ouvrage Les trois mondes de l'Etat-providence (1992), met en exergue les trois trajectoires spécifiques qui ont pris les Etats

1 / 11

providence, également qualifiés "d'Etat social" par Pierre ROSANVALLON, à la suite de la seconde guerre mondiale. L'Etat providence français s'inscrit alors pleinement dans le modèle corporatiste, face au modèle libéral-réidual et au modèle social-démocratique même si l'on peut rappeler qu'un modèle social s'analyse en matière de dynamique : le modèle social français, comme tous les autres, est venu à changer.

Le modèle social français s'inscrit dans la révolution française de 1789. Si celui-là a bien changé depuis, la révolution impulse, ce qui est par essence révolutionnaire pour l'époque, de facto et progressivement de jure une "aspiration pour l'égalité". Si le rapport Villeré de 1840 et les écrits d'Eugène BURET évoquent l'existence de classes laborieuses, classes dangereuses (ouvrage de Louis CHEVALLIER en 1958) au milieu du XIX^e siècle, le modèle social français prend un tournant décisif en 1945 avec l'instauration, sous l'influence de Pierre LAROQUE, de la sécurité sociale. On peut, à partir de cette date-là, parler véritablement "d'Etat providence" au sens partif du terme, puisqu'on rappelle qu'au XIX^e siècle, le terme était employé par certains de manière péjorative pour expliquer qui on ne peut pas attendre de l'Etat qu'il fasse la providence. Mais les premières critiques du modèle social français arrivent durant les années 1980, alors que le chômage et les inégalités montent après la période de stagnation des années 1970. Critiques qui seront d'ailleurs continues jusqu'à l'éclatement de la crise des gilets jaunes en 2018.

En fait, Thomas PIKETTY, dans l'introduction de son ouvrage Capital et Idéologie (2019), montre que chaque modèle social doit mettre en place un système de justification de ses inégalités qui doivent apparaître comme "justes" et non comme "injustes", auquel cas c'est l'ensemble du modèle qui explose et qui aboutit à une crise, à une révolution. Dès lors, assistons-nous aujourd'hui à une crise du modèle social français ? Comment gérer alors cette "sortie de crise" afin d'instaurer les fondements d'un modèle social plus juste ?

Si le modèle social français semble être l'un des modèles sociaux les plus performants dans cette tripartition mondiale des Etats providence (I), celui-ci apparaît comme illégitime, inefficace et donc à bout de souffle pour une majorité des français (II). Il s'agit alors, pour sortir de la crise du modèle social français, de réformer celui-ci afin qu'il devienne "juste" au sens de tous (III).

*

*

*

Dans un premier temps, le modèle social français semble être l'un des plus performants en raison, tant d'abord, des fondements de l'Etat providence français à mi-chemin entre une logique d'assistance et une logique d'assurance (A), d'une fiscalité relativement redistributive et efficace (B) ainsi que par l'égalité des chances instaurée en vertu d'un idéal méritocratique (C).

Tant d'abord, les fondements de l'Etat providence français depuis 1945 ont radicalement modifié le modèle social français. Alors que les premières lois sur les pauvres apparaissent en 1795 au Royaume-Uni avec le Poor Law Act et que les premières lois sur l'assurance maladie et les accidents du travail émergent dès les années 1880 en Allemagne, la France est en retard du point de vue de son modèle sociale au XIX^e siècle. Mais, à partir de 1945, le modèle social français se fonde sur un véritable Etat providence qui se situe à mi-chemin entre un modèle bismarckien d'assurance allemand financé par prélevements obligatoires et un modèle beveridgean d'assistance financé par l'impôt. En réalité, le modèle social français est financé par prélevements obligatoires mais est posé comme principe fondateur de celui-ci l'universalité, issu du rapport Beveridge de 1942. Pendant les trente glorieuses, ce modèle est un succès : le chômage est fréquentiel (2-3%), la croissance est élevée avec, selon Angus MADDISON dans Dynamic Forces in Capitalist Development (1991), un TCAF de plus de 3% / an. Ainsi, dans la perspective de l'ouvrage de 1995

de Robert CASTEL Les métamorphoses de la question sociale, chaque travailleur est assigné à un poste pendant les Trente Glorieuses. En fait, si selon Jean FOURASTIÉ (Les Trente Glorieuses ou la Révolution invisible, 1979) "les français ont follement aimé les Trente Glorieuses", c'est parce que les français ont découvert des "modes de vie nouveaux". C'est donc durant cette période, caractérisée par la consommation de masse, que s'incarne la réussite du modèle social français permettant l'émergence d'une véritable classe moyenne française. Ce modèle est alors pris en exemple : Alberto ALESINA, récemment déclaré en mai 2020, et Bruce SACERDOTE expliquent dans un NBER Discussion Paper de 2001 intitulé "Why the US Doesn't Have a European-style Welfare State?" que les Etats-Unis, à cause du racisme institutionnel, ne peuvent avoir un modèle social comme la France. Ainsi les fondements de l'Etat providence, depuis 1945, montrent, à la fin du XX^e siècle, la légitimité et l'efficacité du modèle social français.

Si ce modèle social est aussi légitime et efficace - du moins jusqu'à dans les années 1980 -, c'est parce qu'il se fonde sur une fiscalité redistributive. En effet, la fiscalité s'incarne parfaitement dans la typologie des fonctions de l'Etat de MUSGRAVE ("The Theory of Public Finance", 1959) : elle est à la fois un instrument de stabilisation économique mais également un instrument social de redistribution. La fiscalité, pierre angulaire du modèle social français, a pris un nouveau tournant au début du XX^e siècle avec la loi de 1901 permettant une imposition progressive du capital et la loi du 25 juillet 1914 qui instaure un impôt sur le revenu. Plus encore, la réforme Cuilloux de 1927 fait passer le taux marginal supérieur au-delà des 10%. A cet égard, Thomas PIKETTY affirme dans son ouvrage de 2001 Les Revenus en France au XX^e siècle que l'impôt sur le revenu a permis de diminuer de 30% les écarts de salaire entre le décile supérieur et le décile inférieur entre 1914 et 1980. En effet, l'impôt sur le revenu est fortement progressif et si le taux marginal supérieur envisagé en 1914, nous sommes PIKETTY dans Capital et Idéologie (page 526, 2019), était de 2%, il atteindra rapidement les 60 à 70% durant les années 1920. Toujours aujourd'hui, selon le rapport La France, Portrait social (2017) de l'INSEE, l'impôt sur le revenu correspond toujours à 30%

Code épreuve : 269

Nombre de pages : 11

Session : 2020

Épreuve de : Eco, socio et histoire ESSEC

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numérotter chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

de la redistribution française. Mais l'outil le plus redistributif, selon ce même rapport, ce sont les prestations sociales (65%) avec en tête l'allocation logement. De cette façon, selon les chiffres de PIKEITY, l'écart de revenu entre le premier décile et le dernier décile passe, avant redistribution, d'un rapport de 1 à 24 à un rapport, après redistribution, de 1 à 6. Dès lors l'efficacité de la fiscalité française qui est largement redistributive - encore plus avant les années 1980 - légitime le modèle social français.

Enfin, ce qui semble légitimer encore plus le modèle social français est la conception de l'idéal méritocratique qui met en avant un modèle d'égalité des chances. Cet idéal méritocratique vient, dans la logique de TOCQUEVILLE (De la démocratie en Amérique, 1830-1835), de la révolution française de 1789. Celle-ci entraîne un renversement de l'ordre établi et puise des places attribuées au mérite et non de manière hérititaire. Plus récemment, ROSANVALLON et FITOUSSI, dans Le nouvel âge des inégalités (1996) évoque une « norme nouvelle pour l'égalité » en expliquant que les inégalités sont considérées comme justes à partir du moment où l'égalité des chances est garantie.

C'est ce qui motive le recrutement des hauts fonctionnaires par concours, depuis 1945, avec la création de l'école nationale d'administration la même année. Or, la plupart des hauts fonctionnaires qui sortent de l'ENA restent des fils de cadres ou de hauts fonctionnaires (à 80%). En revanche que l'égalité des chances est complexe à assurer, on verra, selon François DUBET (Les places et les chances, 2010) à un changement complet de paradigme pour assurer la légitimité du modèle.

social français : on parle de l'égalité des chances à l'égalité des places. Ce changement s'incarne dans la mise en place de zones urbaines sensibles et de zones d'éducation prioritaires (ZEP) pour lesquels l'Etat accorde des subventions plus généreuses. De plus est mis en place une véritable "discrimination positive". Sciences Po Paris est dans cette perspective, sous l'impulsion de Richelot DESJONELS au début des années 2000, la première grande école à proposer de telles mesures. On entre alors, pour reprendre le titre d'un ouvrage de Dominique SCHVAPPER en 2002, dans une Démocratie providentielles qui continue de justifier le modèle social français.

Peu conséquent, le modèle social français semble efficace et légitime au moins jusqu'aux années 1980 avec un Etat providence fort et un système fiscal fortement redistributif qui limite les inégalités. Cependant, à partir des années 1980, il se paupérise bien que la tendance se soit inversée. Les évolutions et changements de paradigmes ne sont pas acceptés par tous : la discrimination positive a d'ailleurs fortement été critiquée par les étudiants de Sciences Po.

*

*

*

En effet, depuis les années 1980 notamment, le modèle social français apparaît comme inefficace et illégitime avec la hausse des inégalités qui met à mal les classes moyennes françaises (A), ce qui débouche sur une double crise : crise de l'Etat providence et crise des élites (B). De plus, c'est l'ensemble d'un système de justification qui s'effondre et qui multiplie la puissance des inégalités (C).

Tout d'abord, le mouvement de réduction des inégalités semble s'intensifier à partir des années 1980. Les Trente Glorieuses n'étaient qu'une parenthèse. Comme aux Etats-Unis avec la « révolution réaganienne », le taux supérieur marginal d'imposition diminue. Dès lors, c'est toute la redistributivité de l'impôt sur le revenu qui est remis en cause. Justement, Camille LANDAIS dans Les Hautes revenus en France (2007) souligne qu'entre 1980 et 2005 les revenus des 0,001% les plus riches ont augmenté de 45%. Au contraire, ceux des 50% les plus pauvres n'ont augmenté que de 3%. De cette façon, la courbe de l'éléphant, mise en évidence par LAKNER et MILANOVIC en 2013 dans Global Income Inequality, montre que les inégalités, dans les pays riches dont la France fait partie, ont totalement explosé alors qu'émergent des classes moyennes fortées dans les pays en développement (Chine et Inde notamment). En effet, Louis CHAUVEL, dans Le destin des générations (1998), explique que les classes moyennes, « seules classes accessibles à ceux qui refutent l'idée même de classes », sont totalement délaissées à partir des années 1980. Dans cette perspective, LIPIETZ (La société en sable, 1988) montre que la « taupe » de Henri MENDAAS n'est plus d'actualité à partir des années 1980 puisqu'on passe à une « société en sable ». Dans le Haut du sable se trouve les 20% les plus riches qui possèdent 50% des richesses alors que 80% de la population française doit se partager le reste, l'autre moitié des richesses. Dès lors, la hausse des inégalités en France à partir des années 1980 remet en cause le modèle social français.

Ainsi, le modèle social français semble être en crise. Dès 1981, dans La crise de l'Etat providence, Pierre ROSANVALLON met en évidence une triple crise de l'Etat providence : crise de financement, crise d'efficacité et crise de légitimité. En effet, cette crise de financement s'explique par la crise de 1973 et de 1979 et la stagflation qui mettent à mal le budget de l'Etat. À cela s'ajoute le « brouillard de la rigueur » qui débute en 1983 en France et qui empêche l'Etat de financer son modèle social. La crise d'efficacité résulte de la hausse des inégalités et la crise de légitimité provient alors d'une faille dans la justification du modèle social dans le discours de PIKETTY. Cette crise de l'Etat providence, qui remet

en cause le modèle social français, de gauche également sur une crise des élites. Des les années 1990, Peter CHOUETT explique dans son ouvrage Post-Démocratie qu'on entre dans une époque « post-démocratique » où les élites sont déconnectées de la réalité. D'où la chauvinisme régulière dont font partie CHOUETT mais également Laurent DAVEZIES dans son ouvrage Le crépuscule de la France d'en haut (2016) qui montre que les élites que les élites sont tellement déconnectées qu'elles ne peuvent même pas s'imaginer que la France « d'en bas » se révolte. DAVEZIES annexe alors en quelque sorte la crise des gilets jaunes qui éclate deux ans plus tard et qui met en exergue la crise du modèle social français.

Des lors, c'est tout un système de justification de l'égalité qui s'effondre. En fait, François DUBET, Le Temps des passions tristes (2018) analyse la crise des gilets jaunes selon un « effet Tocqueville » : quand un système, un modèle social se fonde sur un principe d'égalité, toutes les inégalités - aussi petites et dérisoires soient-elles - apparaissent comme insupportables. C'est exactement, explique TOCQUEVILLE, ce sentiment-là qui le conduit à la révolution française. Déjà en 1953, dans son Essai sur les libertés, Raymond ARON souligne que l'égalité était un mirage dans un état démocratique. C'est ce qui pense alors les français, qui voient peu en l'égalité des chances, à demander plus de redistribution selon Stéphanie STANTCHEVA et Vfuk AKCIGIT dans un NBER Working Paper (« Taxation and Innovation ») de 2018. On, comme la redistribution est plus faible, les français manifestent avec pour cible principale les grands patrons : Jacques Delanoë en 1989 et Carlos Ghosn aujourd'hui. En réalité, cette crise du modèle social français s'explique par un autre changement de paradigme selon Bruno PALIER (Du Welfare au Workfare, 2012) : le passage du welfare au workfare, qui valorise le travail plutôt que les aides sociales.

Ainsi, face à cette véritable crise du modèle social français auquel on assiste depuis les années 1980, il s'agit de préparer la sortie de crise ex post face aux défaillances qui n'ont pas pu être analysées ex ante.

* * *

Code épreuve : 269

Nombre de pages : 11

Session : 2020

Épreuve de : Eco, socio et histoire ESSEC

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numérotter chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

Finalemement, il s'agit de réformer le modèle social français pour qu'il apparaîsse comme étant plus "juste" au fil du temps en allant vers une "révolution fiscale" (A) et en modernisant le modèle social français en s'inspirant d'autres modèles (B) pour ainsi réformer la forme du travail et améliorer la vie des français (C).

Tout d'abord, cette "révolution fiscale" semble être de rigueur pour pallier la crise du modèle social français. En effet, Thomas PIKETTY, Emmanuel SAEZ et Thomas LANDAIS, dans Pour une révolution fiscale (2011) expliquent que l'impôt sur le revenu français n'est pas suffisamment redistributif. De la même façon, dans leur article "An Optimal Theory of Capital Taxation" (2012), SAEZ et PIKETTY soulignent que l'impôt n'incentive pas suffisamment au travail en France. C'est pourquoi, pour reprendre le titre de l'ouvrage de CETTE, AGHION et OTEN, il faut changer de modèle (2014), en déplaçant l'assiette fiscale vers le travail et l'environnement. En outre, les impôts locaux semblent être fortement inégalitaires, ce que montre Henri STERDINYAK dans La fiscalité française, un chef d'œuvre en péril (2007). Il faudrait alors, selon notre auteur, des impôts locaux plus faibles et plus égalitaires. En effet, selon lui, les riches paient peu dans les villes riches et les pauvres paient beaucoup dans les villes pauvres. Enfin, il s'agit de récupérer, selon Gabriel ZUCMAN, La richesse cachée des nations (2017) qui permettrait, grâce à une

lutte contre l'ail fiscal, de financer le renouveau du modèle social français.

Ensuite, la France pourrait s'inspirer de modèles sociaux voisins, comme le modèle social-démocrate qui correspond à l'un des trois manières de l'Etat providence selon ANDERSEN. Selon Bruno AMABLE, dans Les cinq capitalismes (2005), ce modèle fait d'ailleurs preuve "d'un cadre institutionnel supérieur" aux autres modèles, aux quatre autres modèles capitalistes. Ce modèle social-démocratique, appliqué dans les pays scandinaves, se fonde sur une forte redistributivité - le Danemark a une fiscalité qui représente 47% de son PIB - et un fort bien-être de la population. Ainsi, pour le renouveau de son modèle social, la France pourrait prendre exemple sur ses voisins.

Enfin, il s'agit alors de passer à une nouvelle conception du travail pour les français. Si Daniel COLLET se réfugie dans Trois leçons sur la société post-industrielle (2006) qui au lieu de la fin du travail, on a en "le travail sans fin", il faudrait alors réellement passer à la fin du travail dans la perspective de Dominique MEDA dans Le travail, une valeur en voie de disparition (1995). Ainsi, la fin du travail, tel que l'a connu jusqu'à maintenant, peuvent bien meigner l'avènement d'un nouveau modèle social français.

*

▲

▼

En fin de compte, si le modèle social français a, jusqu'en années 1980, démontré son efficacité et sa légitimité, il a fortement été remis en cause à partir des années 1980. La montée des inégalités marquée par un système fiscal moins redistributif a entraîné le passage du welfare au markfare.

Dès lors, la crise des coronavirus pourrait bien marquer le passage à un nouveau modèle social. Stefanie STANTCHEVA et Dani RODRIK (The Post-Pompeian Social Contract, juin 2020) affirment alors que : « the growth and social agenda were one and the same ». Il s'agit alors de mettre en relation efficacité économique et contrat social pour le modèle français.

/